



## Conception et illustration de 7 panneaux d'accueil et de sensibilisation aux bons comportements à adopter sur une aire d'éco-bivouac du Massif central

Mission menée pour les parcs naturels régionaux de l'Aubrac, Morvan, Volcans  
d'Auvergne, et le Parc national des Cévennes

### Demande de devis

Date limite de remise des devis : Lundi 3 mars 2025 à 23h59

#### Contact :

Association Inter-Parcs Massif central (IPAMAC)  
2 rue Benay  
42410 PELUSSIN  
Tél : 04 74 59 71 70  
Email : [contact@ipamac.fr](mailto:contact@ipamac.fr)

#### Avec le soutien de :



**PRÉFÈTE  
COORDONNATRICE  
DU MASSIF CENTRAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### En partenariat avec :



Parc  
naturel  
régional  
de l'Aubrac



Parc  
naturel  
régional  
du Morvan



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne



Parc national  
des Cévennes

## Le projet

### L'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

L'IPAMAC met en réseau 12 Parcs naturels du Massif central (11 PNR et le Parc national des Cévennes). Ses actions visent à mutualiser des compétences et des moyens pour expérimenter et innover sur trois thématiques : la préservation et la valorisation de la biodiversité, l'habitabilité des territoires et le tourisme durable et l'itinérance.

### Une expérimentation pour concevoir des aires de bivouac écologiques

En 2016, l'IPAMAC a mené une étude prospective sur l'itinérance. Cette étude a permis d'identifier les attentes des itinérants de demain : besoin de reconnexion à la nature, recherche d'assistance et de sécurité, quête de nouvelles expériences à vivre et à partager. Pour répondre à ces nouvelles attentes, il a été proposé, en 2018, une expérimentation visant à concevoir des aires de bivouac écologiques, pouvant offrir une expérience de bivouac originale et attractive et dont le concept pourrait être transférable et reproductible.

Depuis 2019, 5 aires d'éco-bivouac du Massif central ont été installées, et 4 nouvelles feront leur apparition d'ici fin 2025. Les équipements de ces aires sont issus de différents modèles d'architectes (cliquer sur les liens pour accéder à des visuels) :

- [Modèle plateforme \*Peaks et Simon BOUDVIN\*](#)
- [Modèle plateforme \*IPAMAC\*](#)
- [Modèle abris \*USUS et Zebra3\*](#)
- [Module Cabane \*AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN\*](#)

➔ Pour plus de renseignements, vous pouvez [cliquer sur ce lien](#) et consulter la page dédiée sur le site web de l'IPAMAC.

### Réglementations relatives au déploiement d'Aires d'éco-bivouac du Massif central

Le 23 avril 2020, la marque « Aire d'éco-bivouac du Massif central » a été inscrite au registre de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Cette marque vise à définir une identité commune à toute aire d'éco-bivouac installée dans le cadre des actions de l'IPAMAC, sur le territoire du Massif central, avec l'appui de l'IPAMAC.

Cette identité repose sur deux éléments :

- Les services communs rendus par chaque *Aire d'éco-bivouac du Massif central*
    - Cadrer l'usage d'une pratique du bivouac en développement,
    - Pallier le manque d'hébergements, notamment, en itinérance
    - Offrir la possibilité de vivre une expérience de bivouac en sécurité et sur un site dédié
- **La présence d'un panneau d'accueil et de sensibilisation aux bons comportements à adopter sur l'aire d'éco-bivouac.**

### Premières expérimentations de panneaux d'accueil et de sensibilisation sur des aires d'éco-bivouac du Massif central

En 2023, un prototype de panneau a été conçu et installé sur l'aire de Salièges, dans le Parc national des Cévennes.

Ce panneau dit d'« accueil et de sensibilisation aux bons comportements » a pour objectifs de présenter l'aire de bivouac au visiteur, de l'aider à se repérer spatialement sur l'aire, et de comprendre comment s'y installer et partager cet espace dans le respect de ses règles d'usage et des autres bivouaqueurs.

Il inclut :

- la représentation graphique dans l'espace de chacun des équipements de l'aire,
  - l'usage de chaque équipement,
  - les règles de bonnes pratiques,
  - les informations pratiques telles que :
    - o les coordonnées de la propriétaire du site pour signaler son arrivée,
    - o les règles de présence (1 nuit maximum et via réservation),
  - Les logos et mentions des financeurs et partenaires du projet.
- [Cliquer sur ce lien pour accéder au visuel du panneau de Salièges.](#)

Le Parc du Morvan s'est appuyé sur ce prototype pour la conception du panneau de l'aire de Saint-Brisson (modèle abris USUS et Zebra3). La spécificité de ce panneau est l'utilisation de la charte graphique du Parc du Morvan, ce dernier étant installé sur le site de la Maison du Parc du Morvan. Autrement, chaque panneau d'Aire d'éco-bivouac du Massif central se devra d'être conçu dans le respect de la charte graphique IPAMAC.

→ [Cliquer sur ce lien pour accéder au visuel du panneau de Saint-Brisson.](#)

## La commande

### Objet de la commande

Conception et illustration de 7 panneaux d'accueil et de sensibilisation aux bons comportements.

1 panneau sera installé par aire :

- 1 pour le Parc de l'Aubrac
- 2 pour le Parc du Morvan
- 3 pour le Parc des Volcans d'Auvergne
- 1 pour le Parc des Cévennes

Le détail de la commande est disponible en Annexes, à partir de la page 5 de la présente demande de devis.

Chaque panneau issu de la présente commande s'appuiera sur le prototype de l'aire de Salièges (Cévennes), de la même manière que cela a été réalisé pour le panneau de l'aire de Saint-Brisson (Morvan).

### Objectifs de chaque panneau

Le panneau permettra de présenter chaque aire de bivouac au visiteur, de l'aider à se repérer spatialement sur l'aire, et de comprendre comment s'y installer et partager cet espace dans le respect de ses règles d'usage et des autres bivouaqueurs.

Chaque panneau indiquera :

- la raison d'être de l'aire de bivouac,
- la position spatiale des équipements de l'aire, dessinés par le prestataire,
- l'usage de chacun des équipements,
- les comportements à adopter afin de respecter l'environnement et les usagers (déchets, toilettes sèches, sécurité, animaux domestiques, partage de l'espace et des équipements communs),
- les mentions et/ou logos des financeurs, porteurs de projets et prestataires.

### Cibles

Usagers autonomes (familles, randonneurs, vététistes, etc.).

## Contenu (textes fournis par l'IPAMAC)

### Contexte :

- Présentation du projet (contexte, objectifs, démarche)
- Présentation du produit « aire de bivouac Massif central » (cibles, usages, etc.) et de l'intérêt à mettre en place une aire de bivouac
- Présentation du modèle architectural correspondant à chaque aire

### Conception graphique :

Sont, ou seront remis au candidat retenu pour cette commande :

- le prototype de panneau conçu et illustré pour le Parc national des Cévennes, ainsi que ses fichiers source libre de droits et de réutilisation,
- le panneau de l'aire de Saint-Brisson (Morvan), issue du prototype des Cévennes
- le détail des équipements qui seront installés sur chaque aire (descriptifs, photos et schémas),
- le détail des informations à intégrer dans chaque panneau (quantité de texte possiblement sujette à discussion avec le prestataire),
- la charte graphique de l'IPAMAC.

### Livrables de la commande

- Conception graphique et illustration du panneau (respectant la charte graphique de l'IPAMAC)
- Fourniture d'un fichier "Bon à tirer" (BAT)
- Fourniture d'un fichier source en version modifiable (logiciels : InDesign et/ou Illustrator). Chacun des calques du panneau (fonds, pictogrammes, personnages, décors, etc.) sera créé et mis à disposition de manière à ce que d'autres parcs du Massif central puissent se les réappropriier ou s'en inspirer afin de concevoir leur propre panneau.

### Format

750 mm (longueur) par 530 mm (hauteur).

### Impression et installation des panneaux

Ne font pas partie de la présente demande de devis :

- la fabrication des panneaux, qui sera assurée ultérieurement par l'IPAMAC,
- l'installation des panneaux sur chaque aire de bivouac, qui sera assurée par chaque territoire de Parc naturel.

### Propriété intellectuelle

Le prestataire s'engage à céder la propriété intellectuelle des livrables de la commande à l'IPAMAC. Le montant de la cession de la propriété intellectuelle doit apparaître dans le devis.

### Budget maximum TTC

Enveloppe globale : 5 500 € TTC

### Calendrier

- ✓ Envoi des devis **avant le lundi 3 mars 2025 à 23h59**  
Le devis transmis devra être associé à des références graphiques et compétences du candidat. Ces éléments seront transmis par courriel à l'adresse suivante : [contact@ipamac.fr](mailto:contact@ipamac.fr)
- ✓ Signature du devis et réunion de cadrage : **Avant le vendredi 21 mars 2025**  
*La réunion de cadrage se déroulera sur l'un de ces créneaux (1h30 en visio) : Jeudi 13/03 matin, vendredi 14/03 matin, mardi 18/03 matin ou après-midi. La date sera confirmée à réception des offres. Cette réunion réunira un référent IPAMAC, et plusieurs chargés de mission de Parcs.*
- ✓ Réception des livrables : **vendredi 16 mai 2025 à 23h29 maximum.**  
*Lors de la réunion de cadrage sera définie précisément la date de réception de chacun des panneaux. Certains panneaux seront attendus en amont du 16 mai 2025.*

## ANNEXES

### Détails de la commande

Veillez trouver ci-dessous le détail des besoins pour chaque panneau qui sera installé, respectivement sur chaque aire de bivouac.

Parc naturel du Massif central	Modèle d'aire d'éco-bivouac	Éléments à représenter
<b>Cévennes</b>	Plateforme IPAMAC	<ul style="list-style-type: none"><li>. 3 Plateformes en bois (avec des tentes et personnages)</li><li>. Toilettes sèches</li><li>. Représenter les terrasses</li><li>. Végétation (sol et chênes)</li><li>. Bus et Point d'eau</li><li>. Règles de bonnes pratiques : spécificités sur la pollution de l'eau</li><li>. Numéro de téléphone de Gael Serrières pour que les usagers se signalent</li></ul>
<b>Volcans d'Auvergne</b>	Plateforme Peaks et Simon BOUDVIN	<ul style="list-style-type: none"><li>. 2 Plateformes</li><li>. 1 Mât avec vélo accroché</li><li>. Emplacements de tentes</li><li>. Assises naturelles</li><li>. Végétation boisée</li><li>. Aire de pique-nique en premier plan</li><li>. Sanitaires dans un bâtiment annexe</li><li>. Règles de bonnes pratiques (préciser)</li><li>. Numéro de téléphone de l'accueil de la maison du Parc pour que les usagers se signalent</li></ul>
<b>Morvan (Marigny l'Eglise)</b>	Cabane AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN	<ul style="list-style-type: none"><li>. 1 Cabane</li><li>. 1 Coin feu</li><li>. 2 Emplacements de tentes</li><li>. 2 ou 3 Bâtiments limitrophes (dont mairie, salle des fêtes, four-à-pain)</li><li>. Table de pique-nique (installée prochainement)</li><li>. Toilettes à proximité de la salle des fêtes</li><li>. QR code (renvoi à définir)</li></ul>

<b>Morvan (Glux-en-Glenne)</b>	Cabane AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 1 Cabane</li> <li>. 1 Coin feu</li> <li>. 2 Emplacements de tentes</li> <li>. Toilettes (situées à 100m dans le village)</li> <li>. Mairie à proximité en direction du village, avant les toilettes</li> <li>. Représenter zone circulaire, végétation et vue paysage</li> <li>. QR code (renvoi à définir)</li> </ul>
<b>Aubrac</b>	Cabane AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 1 Cabane</li> <li>. 1 Mât</li> <li>. Toilettes sèches</li> <li>. Emplacements de tentes (graviers ? sable ?)</li> <li>. 3 Tables de pique-nique</li> <li>. Accès au point de vue paysager</li> <li>. Accès au site d'escalade</li> <li>. Végétation (arbres, sol)</li> </ul>
<b>Volcans d'Auvergne (Chastreix- Sancy)</b>	Cabane AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 1 Cabane par aire</li> <li>. Emplacements de tentes</li> <li>. Place à feu</li> <li>. Bâtiment avec sanitaires à proximité</li> <li>. Végétation enherbée</li> <li>. Pas de nécessité d'indiquer les règles de bonne pratique (déjà sur panneau installé)</li> </ul>
<b>Volcans d'Auvergne (Chambon-sur- Lignon)</b>	Cabane AKR Architecte et Anne-Laure BAUDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>. 1 Cabane par aire</li> <li>. Emplacements de tentes</li> <li>. Place à feu</li> <li>. Bâtiments avec sanitaires à proximité</li> <li>. Végétation enherbée et arbres</li> <li>. Pas de nécessité d'indiquer les règles de bonne pratique (déjà sur panneau installé)</li> </ul>